

# Rte

Réseau de transport d'électricité



RELATIONS CLIENTÈLE

## PROGRAMMATION DES TRAVAUX

*Comment optimiser la disponibilité de votre alimentation ?  
RTE élabore avec vous un programme annuel de ses interventions.*

*L'énergie est notre avenir, économisons-la !*



*RTE peut interrompre le service d'accès au Réseau Public de Transport pour permettre la maintenance, le renouvellement, le développement et la réparation de ses ouvrages afin de :*

- *répondre aux dispositions légales et réglementaires de sécurité des personnes et des biens ;*
- *maintenir ou améliorer la performance du réseau.*



## POURQUOI PROGRAMMER DES TRAVAUX ?

L'une des missions principales de RTE consiste à pérenniser et accroître la performance du réseau de transport. Pour ce faire, RTE doit maintenir et développer son réseau afin de **garantir la sécurité et la qualité de l'alimentation** de ses clients.

Lorsque des travaux impactent l'alimentation électrique d'un

site industriel, RTE les programme avec le client. Cette collaboration permet d'optimiser la gestion des interventions et d'aboutir à **un engagement réciproque** favorisant la **disponibilité des installations** et, si possible, la coordination des interventions client / RTE.



## COMMENT RÉALISER LA PROGRAMMATION ?

Il s'agit d'une concertation entre les équipes du client et celles de RTE afin de :

- connaître les impératifs de l'activité et les opérations de maintenance prévues par le client ;
- donner de la visibilité sur les interventions qui doivent être réalisées sur le réseau de transport ;
- construire le programme annuel d'interventions.



### UNE VISION PLURIANNUELLE

La programmation prend en compte l'ensemble des opérations de maintenance / développement prévues sur un cycle de trois ans.

Concertation avec le client afin d'échanger sur les prévisions d'interventions



Élaboration du programme annuel avec une vision des interventions à réaliser sur trois ans



Envoi au client du programme annuel récapitulant les dates et la nature de toutes les interventions programmées



Confirmation écrite au client 15 jours au moins avant le début de l'intervention

### MODIFICATION DU PROGRAMME ANNUEL

Toute modification de ce programme donne lieu à une nouvelle consultation du client, en vue de fixer une nouvelle date d'intervention située dans un délai de six mois à compter de la date initialement prévue.

Si la demande de report est effectuée moins de huit jours avant le début de l'intervention programmée, les frais induits par ce report pourront être facturés au demandeur du report.

### A SAVOIR

Des travaux programmés en fin de cycle de trois ans peuvent être reportés la première année du cycle suivant, avec l'accord des deux parties.



*RTE s'efforce de réduire au minimum les interventions entraînant une interruption du service, et de les programmer, dans la mesure du possible, aux dates et heures susceptibles de causer le moins de gêne au client.*

## QUELS SONT LES ENGAGEMENTS DU CONTRAT D'ACCÈS AU RÉSEAU PUBLIC DE TRANSPORT ?

### L'ENGAGEMENT DE RTE

RTE s'engage, au niveau de chaque Point de Connexion du site d'un client industriel au Réseau Public de Transport, sur une **durée maximale d'interruption programmée égale à cinq jours ouvrés sur une période de trois années consécutives** à compter de la date fixée dans le contrat.

Cet engagement repose sur l'utilisation de modes opératoires habituels : interventions sur des ouvrages hors tension entre 8h et 18h en jours ouvrés et sans restitution intermédiaire.



### FLEXIBILITÉ

Deux des cinq jours ouvrés peuvent être décomposés par RTE en demi-journées de quatre heures sur des jours différents. Ainsi, l'engagement de RTE sur trois ans peut se décliner entre :

- 5 jours ouvrés ;
- et 3 jours ouvrés, et 4 périodes de 4 heures sur 4 jours différents.

**A SAVOIR** Si, pour l'intervention, le site est alimenté par une autre alimentation (par exemple une liaison de secours d'un niveau de tension inférieur), RTE prend en charge le surcoût tarifaire de l'accès au réseau :

- pendant la durée des travaux à l'initiative de RTE ;
- à hauteur de la puissance souscrite sur l'alimentation principale.

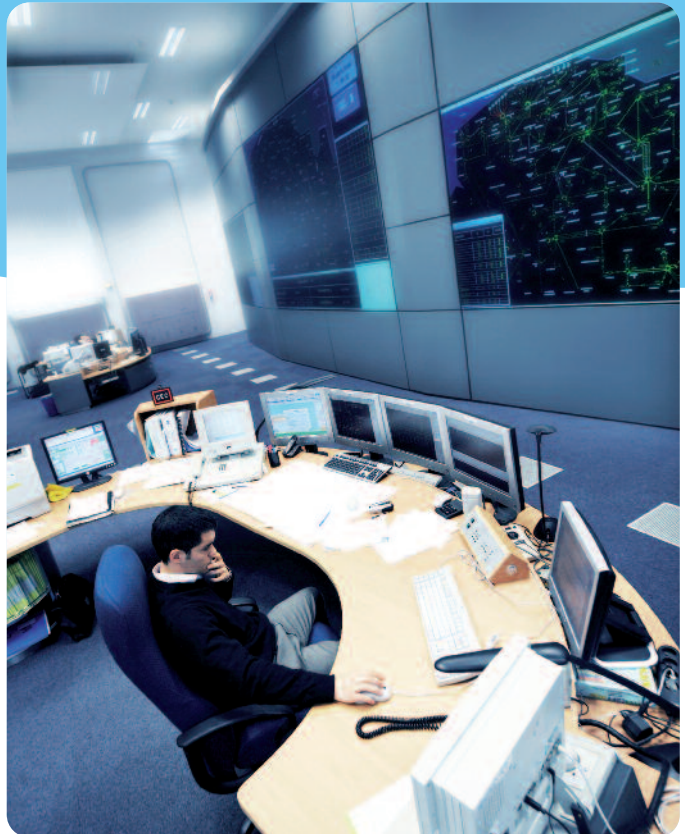


## LE CADRE DE L'ENGAGEMENT

### PORTÉE DE L'ENGAGEMENT

L'engagement de RTE ne comprend pas les interruptions de service liées :

- aux interventions à la suite d'incidents ;
- à des opérations réalisées à la demande du client ;
- à des opérations réalisées à la demande de tiers.



### EN CAS DE NON-RESPECT DE L'ENGAGEMENT

Sauf en cas d'événement de force majeure ou de faute du client, RTE est tenu de réparer l'ensemble des préjudices réels avérés causés au client dans les cas ci-après, lorsqu'il en est à l'origine :

- dépassement de la durée maximale d'interruption programmée sur la période de trois ans ;
- dépassement de la durée prévue d'une intervention programmée ;
- non-exécution ou report par RTE d'une intervention programmée et confirmée, notifié au client moins de huit jours avant le début d'une intervention programmée.

### COMPTABILISATION DES INTERRUPTIONS DE SERVICE

La comptabilisation des durées d'interruption est effectuée sur la base de leur durée programmée, et non sur la base de leur durée effective, étant précisé que tout dépassement peut donner lieu à indemnisation.

Toute intervention programmée pour une durée inférieure à la journée est comptabilisée pour une journée (à l'exception des périodes de quatre heures).

La mise en place puis le retrait des dispositions provisoires (destinées à limiter l'impact des travaux) sont comptabilisés forfaitairement pour une seule période de quatre heures.



*« Mon activité peut très difficilement être interrompue. »  
Le service personnalisé permet de réduire la durée  
d'indisponibilité par la mise en œuvre de modes  
d'intervention adaptés.*



## COMMENT AMÉLIORER LA DISPONIBILITÉ DE L'ALIMENTATION DU SITE ?

### LE SERVICE PERSONNALISÉ

À la demande du client et afin de répondre à ses exigences spécifiques de disponibilité, RTE peut mettre en œuvre des modes opératoires particuliers pour assurer les travaux. Le client prend en charge financièrement la prestation.

#### Selon les possibilités, RTE peut proposer :

- la mise en œuvre de moyens spéciaux visant à assurer l'alimentation du site (câbles secs, travaux sous tension, cellule mobile etc.) ;
- la réalisation des interventions en dehors des jours ou heures ouvrés (après 18h, week-ends, jours fériés).

### SUIVI DE L'ENGAGEMENT CART

La durée d'indisponibilité comptabilisée est celle de la prestation équivalente qui aurait été mise en œuvre en l'absence de service personnalisé.



*RTE établit une Proposition Technique et Financière détaillée précisant les moyens mis en œuvre, les périodes et la durée d'intervention, ainsi que la rémunération de la prestation.*

**POUR EN SAVOIR PLUS** ESPACE CLIENTS RTE : <http://clients.rte-france.com>



1, Terrasse Bellini – TSA 41000  
F- 92919 LA DÉFENSE CEDEX  
Tél. : +33 (0)1 41 66 70 00

<http://clients.rte-france.com>